

La Vraie
L'histoire

DES

GRANDS

DROITS

Moi
c'est Yanis.

MES PARENTS
DIVORCENT,
c'est comme ça.



**JE VAIS VIVRE AVEC MA MÈRE. MAIS QUAND
ELLE M'A DIT QU'ON ALLAIT DÉMÉNAGER
À L'AUTRE BOUT DE LA FRANCE,
J'AI EU PEUR...**

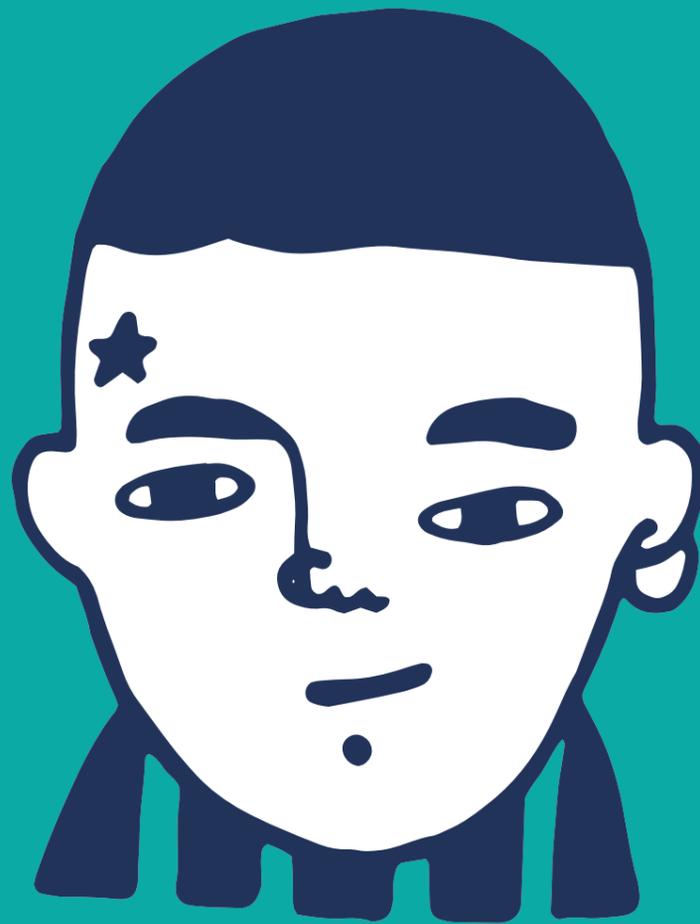
Je sais bien qu'ils ne peuvent plus se voir tous les deux. Mais moi, j'ai toujours envie de voir mon père !

Le délégué du Défenseur des droits m'a un peu rassuré. J'ai pu en parler à la juge des affaires familiales aussi. Ils ont obligé mes parents à s'organiser pour que je puisse continuer à voir mon père.

Maintenant, on a l'habitude : je passe mes vacances une fois chez l'un, une fois chez l'autre. Et ça ne se passe pas si mal que ça...



La Vraie
La histoire
DES
GRANDS
DROITS



« Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.. »

ART. 9.3 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Vraie
L'histoire

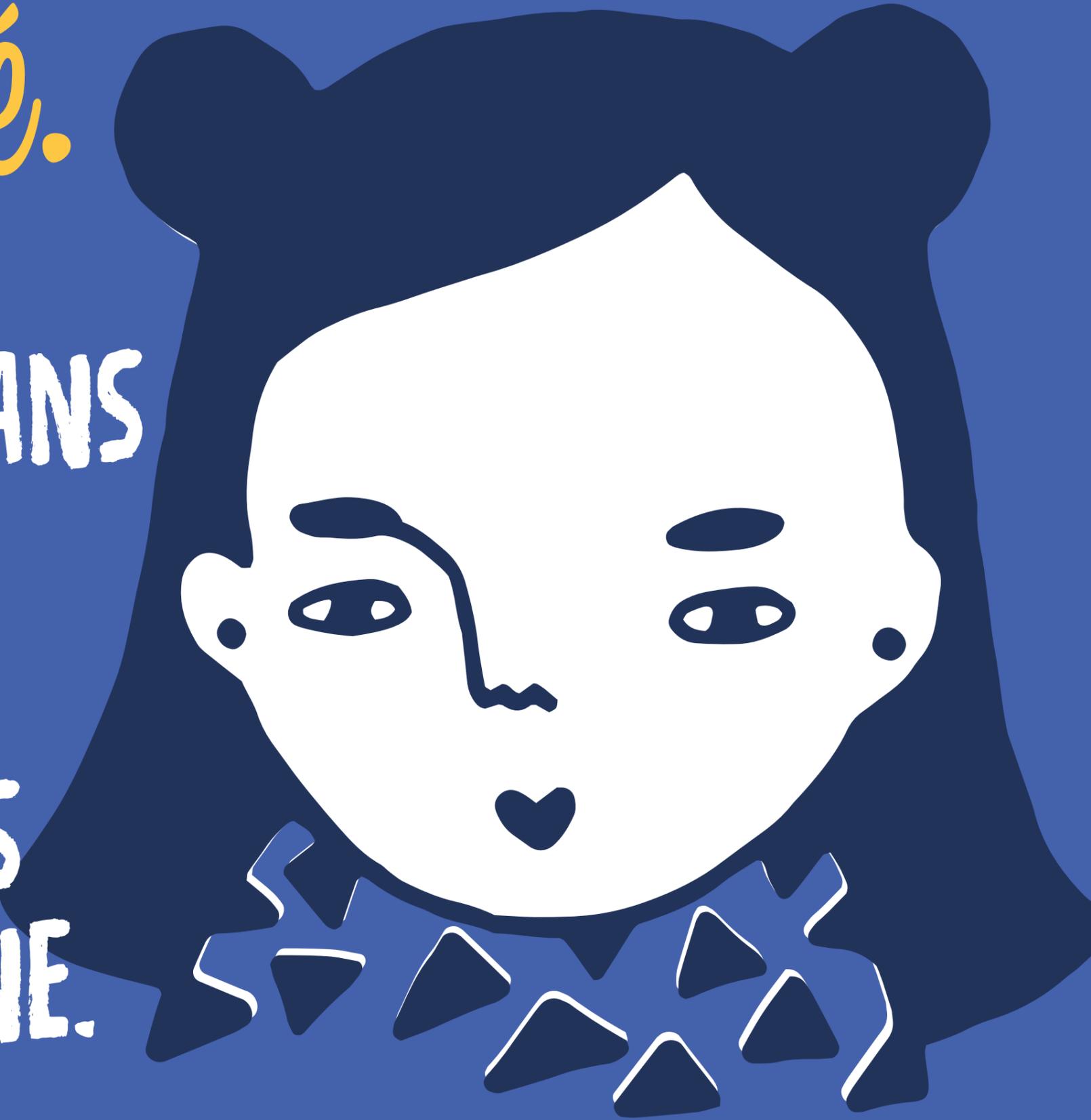
DES

GRANDS

DROITS

Moi j'ai 7 ans.
c'est Zoé.

DEPUIS
QUE J'AI 5 ANS
JE VAIS
À L'HÔPITAL
DEUX JOURS
PAR SEMAINE.



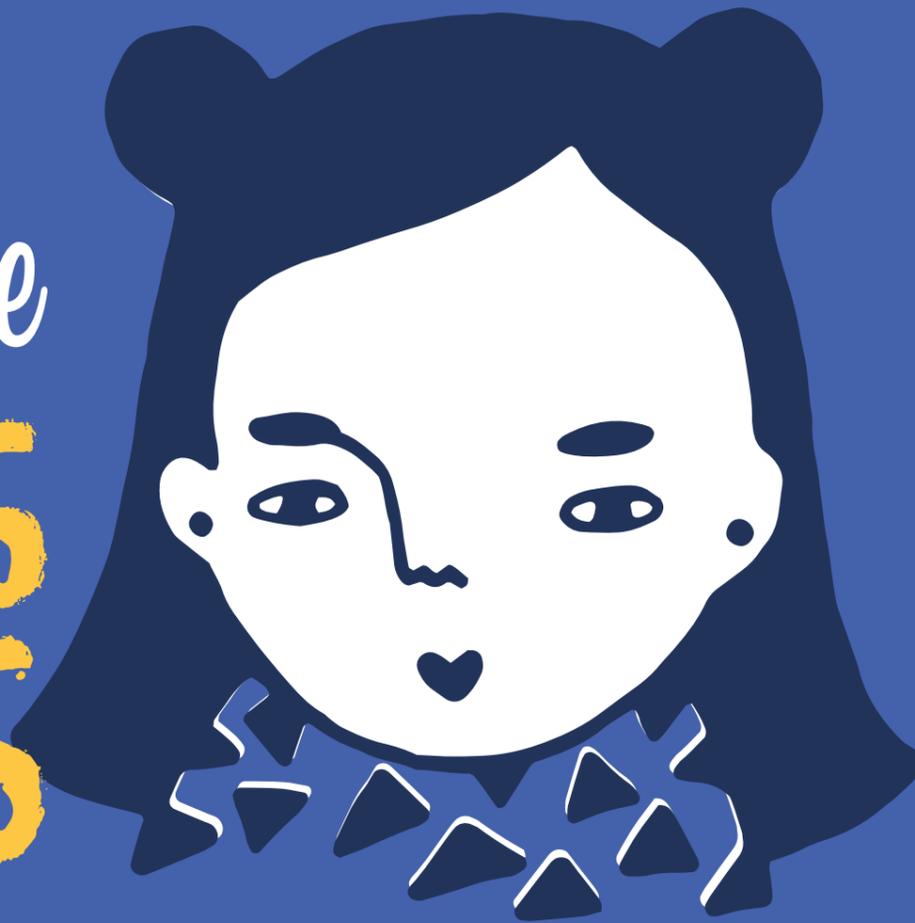
MON PAPA EST GENDARME. NORMALEMENT ON DÉMÉNAGE SOUVENT. MAIS LÀ, ON A PU RESTER DANS NOTRE MAISON ! EN FAIT JE SUIS MALADE ET JE VAIS À L'HÔPITAL DEUX JOURS PAR SEMAINE.

C'est un super hôpital, avec des docteurs et des infirmières très gentilles... C'est tellement bien qu'il n'y a que dans cet hôpital que l'on peut bien me soigner.

Le Défenseur des droits a dit au travail de papa qu'il devait rester là et ne pas déménager... pour moi !



La Vraie
L'histoire
DES
GRANDS
DROITS



« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants (...) l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

ART. 3.1 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services. »

ART. 24 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Vraie
L'histoire

DES

GRANDS

DROITS

Moi
c'est Sofia.

On avait lancé un
journal au collège,

MAIS TOUT
A ÉTÉ ARRÊTÉ
D'UN COUP,
SANS RAISON.



**ON A EU ENVIE DE FAIRE UN JOURNAL,
AVEC DES COPAINS, COMME DANS LES SÉRIES
AMÉRICAINES ! AVEC UNE PARTIE ACTUALITÉS,
DES INTERVIEWS DE PROFS, LES PAGES
SPORTIVES DU COLLÈGE...
C'ÉTAIT CANON !**

Le directeur relisait avant la parution, on avait même réussi à sortir deux numéros et ça marchait bien ! Et puis on nous a dit de tout arrêter.

On n'a pas trop compris. On a demandé pourquoi mais ils ne nous ont rien dit. On a appelé le Défenseur des droits.

On a fait une réunion avec la direction du collège et ils ont accepté de nous laisser continuer.



La vraie
La histoire
DES
GRANDS
DROITS



« Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité (...) A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant. »

ART. 12 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Vraie
L'histoire

DES

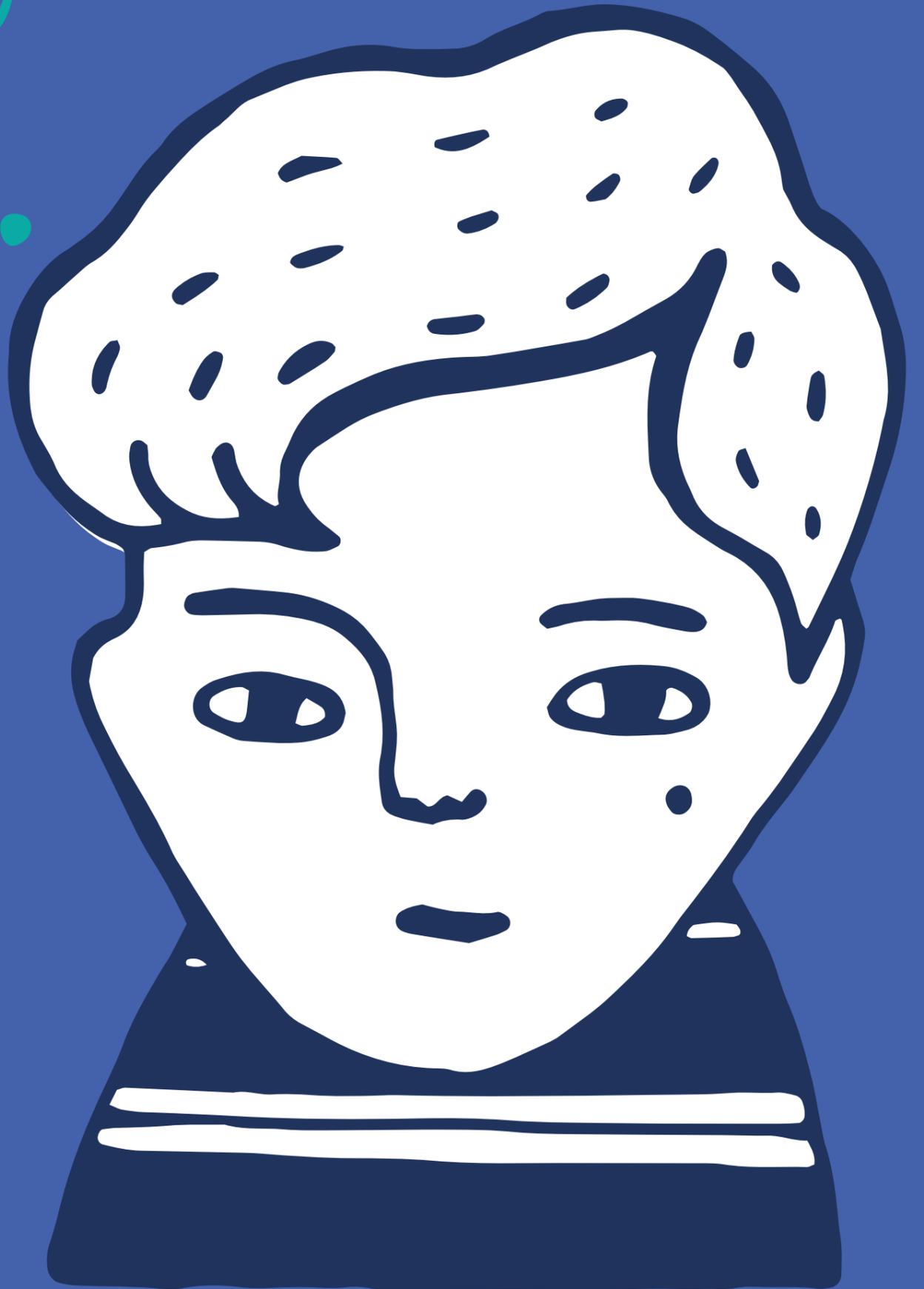
GRANDS

DROITS

Moi c'est Bastien.

Je ne suis plus en club de foot parce que je suis sourd.

ILS DISAIENT
QUE JE FAISAIS
PERDRE L'ÉQUIPE.



J'AI 8 ANS ET J'ADORE LE FOOT ! AU CLUB,
ILS DISAIENT QUE J'ÉTAIS NUL PARCE QUE JE SUIS
SOURD. ET QUE JE FAISAIS PERDRE L'ÉQUIPE.
DU COUP J'AI PAS EU MA LICENCE CETTE ANNÉE.

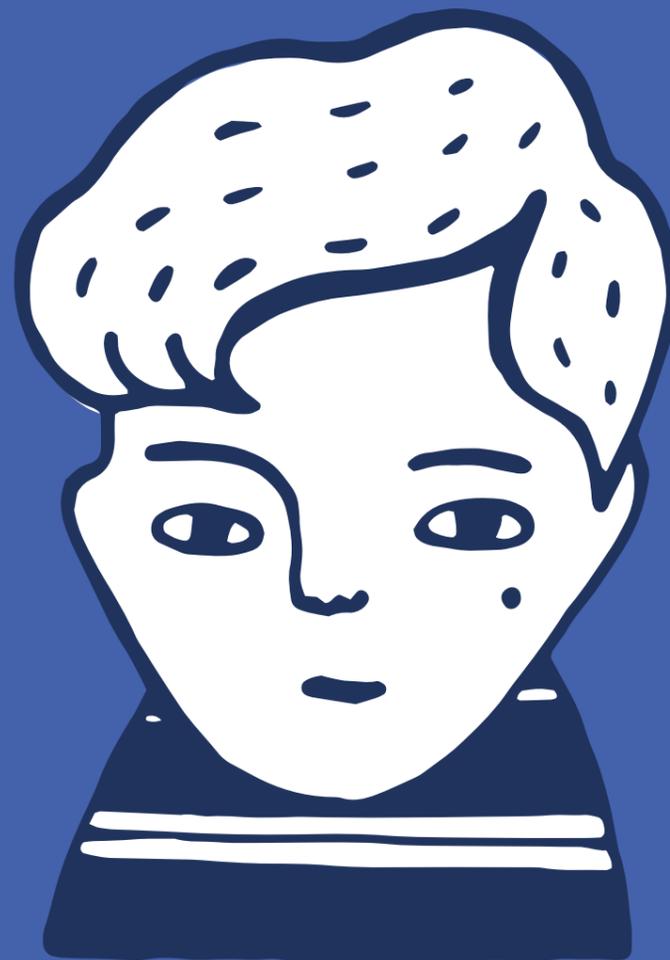
Mes parents ont appelé le
Défenseur des droits. Il a dit au
club qu'ils ne respectaient pas la
loi.

On a fait des réunions avec les
directeurs, les éducateurs, le
délégué du Défenseur, papa,
maman et moi. On a parlé de ce
qu'on pourrait faire pour que je
rejoue dans l'équipe.

Et ils ont été d'accord pour ma
licence. D'abord, je refais les
entraînements. Et si ça se passe bien, je referai les
matches. Mais je sais déjà que ça va marcher...



La vraie
La histoire
DES
GRANDS
DROITS



« Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

ART. 31 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Vraie
L'histoire

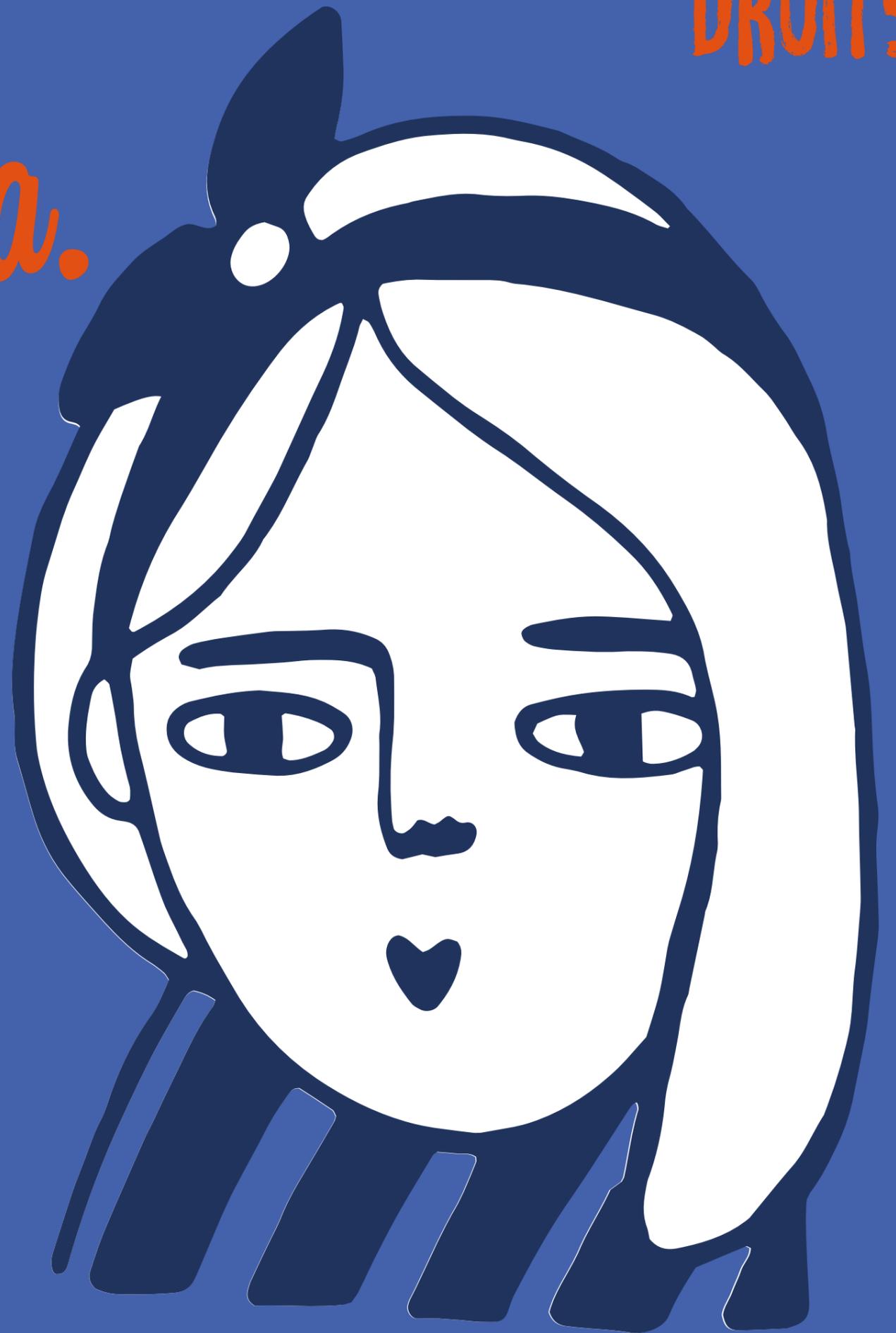
DES

GRANDS

DROITS

Moi
c'est Emma.

AU LYCÉE,
JE ME FAISAIS
INSULTER PAR
DES FILLES,
ELLES ME
TAPAIENT...



J'ÉTAIS EN CAP « EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ ». CES FILLES M'INSULTAIENT, PRENAIENT MES AFFAIRES... C'ÉTAIT DU HARCÈLEMENT. J'EN AI PARLÉ PLUSIEURS FOIS À LA CPE. ELLE A FINI PAR CONVOQUER LEURS PARENTS, MAIS ÇA N'A RIEN CHANGÉ.

Alors on a appelé le numéro « non au harcèlement ». Après, on a été convoqués par le proviseur adjoint, je lui ai montré mes marques sur les bras. Je suis allée à l'hôpital plusieurs jours. Au bout d'un mois, j'ai eu des cours à domicile.

Le Défenseur des droits a trouvé que le lycée avait mis trop de temps à réagir. Il leur a demandé d'être plus vigilants à l'avenir. Il a aussi demandé à sensibiliser les élèves sur la lutte contre le harcèlement, et à l'ensemble des droits de l'enfant.



La vraie
La histoire
DES
GRANDS
DROITS



« Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle. »

ART. 19 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Vraie
L'histoire

DES

GRANDS
DROITS

Moi
c'est Ruben.

Je suis
malvoyant,
ET JE NE
POUVAIS PLUS
ALLER
AU COLLÈGE .



JE SUIS RENTRÉ EN 6E EN SEPTEMBRE
AVEC CATHY, MON AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE.
LE PROBLÈME C'EST QU'ELLE EST TOMBÉE
MALADE EN DÉBUT D'ANNÉE ET
QU'ELLE N'A PAS ÉTÉ REMPLACÉE.

Je ne pouvais plus aller en
classe ! Ça a duré deux mois.
Heureusement que j'avais
mes parents et mes amis pour
rattraper les cours !

On a fait appel au Défenseur
des droits. Il a contacté
l'académie et j'ai enfin eu une
nouvelle AVS.

C'était difficile, mais j'ai réussi à reprendre le
programme... Et jà, je viens d'apprendre que je
passais en 5^e !



La Vraie
histoire
DES
GRANDS
DROITS



« 1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. »

ART. 2 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Vraie
L'histoire

DES

GRANDS
DROITS

Moi
c'est Laura.

J'ai 16 ans.

J'AI ÉTÉ EXCLUE
DU LYCÉE.

JE ME SUIS
RETROUVÉE À
NE RIEN FAIRE.



LE LYCÉE, CE N'ÉTAIT PAS TROP MON TRUC,
J'ÉTAIS DU GENRE « AGITÉE ». JE SUIS PASSÉE
PLUSIEURS FOIS EN CONSEIL DE DISCIPLINE
ET J'AI ÉTÉ EXCLUE. JE NE FAISAIS RIEN
DE MES JOURNÉES. FORCÉMENT,
ÇA FAIT RÉFLÉCHIR...

J'avais besoin de ça pour avancer
j'imagine. Alors j'ai voulu reprendre
mes études et passer mon bac,
mais personne ne voulait de moi.
Ils disaient qu'à 16 ans, l'école ce
n'était plus obligatoire.

Sauf que là c'était moi qui voulais.
J'ai fini par contacter le Défenseur
des droits. Avec l'académie, ils
m'ont trouvé un nouveau lycée.

J'ai recommencé en septembre et c'est plutôt cool,
ça se passe bien. Maintenant, je sais où je vais. C'est
ça qui me motive. Et je compte bien continuer...



La Vraie
L'histoire
DES
GRANDS
DROITS



« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier (...) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ; (...) ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin. »

ART. 28 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE